

Des devoirs faits au collège, pas à la maison

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | samedi 2 septembre 2017

583 mots



Cette aide aux devoirs sera gratuite. - Crédit Fotolia

Ce soutien scolaire gratuit sera mis en place début novembre. Des enseignants, bénévoles et 10 000 jeunes, dans le cadre d'un service civique, aideront les collégiens à faire leurs devoirs.

Le dispositif de soutien scolaire sera mis en place au retour des vacances de la Toussaint, dans tous les collèges. C'est ce qu'a confirmé, cette semaine, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. À partir du 6 novembre, les élèves pourront bénéficier d'une aide aux devoirs, en dehors des heures de classes.

Ce soutien sera gratuit pour les familles et ouvert aux collégiens volontaires. L'objectif affiché est de permettre à ces derniers « **de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter leurs leçons [...]** En cela, le programme « **Devoirs faits** » contribue à **réduire les inégalités d'accès au savoir** », précise-t-on au ministère.

Si l'initiative n'est pas nouvelle - des dispositifs similaires ont été créés par le passé ou existent déjà dans certains établissements -, sa mise en oeuvre suscite des interrogations. « **Les délais sont courts, d'autant plus que le dispositif intervient dans une période intense** », regrette Pascale Le Flem, chef d'établissement à Redon (Ille-et-Vilaine) et secrétaire académique du SNPDE, syndicat des personnels de direction.

Ces responsables doivent aussi gérer la rentrée, et selon les cas, le retour des classes bilingues en 6^e et des sections européennes, l'augmentation des heures de cours de latin et grec...

Dans un premier temps, « **chaque établissement proposera ce qu'il est en capacité d'organiser, en fonction des moyens alloués** », estime Pascale Le Flem.

10 000 volontaires recrutés

« Devoirs faits » ayant été annoncé en juin, certains collèges ont anticipé l'organisation. Au collège du Marais, à Saint-Jean-de-Daye (Manche), ce seront des surveillants qui, « **pour l'instant** », assureront ce soutien, précise la principale, Édith Ferrando. Plusieurs jours par semaine, « **nous privilégierons la première heure du matin, de 8 h 30 à 9 h 30, et la**

dernière heure, de 16 h à 17 h ». Mais la principale aimerait qu'une « aide financière soit débloquée pour intégrer des enseignants à ce dispositif ».

C'est en partie ce qu'a prévu le ministre : une enveloppe de 150 millions d'euros servira à financer les heures supplémentaires des professeurs participant au dispositif. Insuffisant, sans doute. Le ministre compte aussi sur 10 000 jeunes volontaires qui doivent être recrutés dans le cadre d'un service civique. L'Agence nationale du service civique a déjà engagé des campagnes de communication (1). **« Je ne suis pas inquiet pour ce recrutement. Au cours des quatre premiers mois de l'année, le nombre de jeunes à s'être engagés a augmenté de 26 % »**, précise Ludovic Abiven, le directeur général, qui assure que ces jeunes seront formés.

C'est l'une des inquiétudes de la fédération de parents d'élèves FCPE : **« Quelle sera leur formation ? Et quelles relations auront-ils avec les enseignants ? »**, se demande la présidente, Liliana Moyano.

(1) Renseignements sur *service-civique.gouv.fr*

Pierrick BAUDAIS et Adeline BERTIN.